

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° I-240

présenté par

M. Juvin, Mme Corneloup et Mme Louwagie

-----

**ARTICLE 2**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2025, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur l'application du présent article. Il étudie la possibilité d'une évolution des barèmes de l'impôt sur le revenu et l'opportunité de créer une part participative de 5 % de l'impôt sur le revenu que les contribuables peuvent affecter à la politique publique de leur choix. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objectif de demander au Gouvernement l'instauration d'une part participative de 5 % de l'impôt sur le revenu que les contribuables pourraient affecter à la politique publique de leur choix.

Il s'agit d'une idée plusieurs fois évoquée dans le débat politique. Il est temps d'avancer dans cette direction.

Il s'agit d'une mesure de bon sens, qui introduit la participation citoyenne dans la construction de notre budget. Trop de Français ont le sentiment qu'ils payent trop d'impôts, sans savoir où ils sont utilisés. Ils sauront flécher une petite part de leur impôt sur le revenu vers les politiques publiques qui, à leurs yeux, le méritent.